



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : 1/15

Autre référence / Other reference :
Type : Instruction permanente société
Description : Charte de la relation entre SODERN et ses fournisseurs
Titre du document / Title of document : CHARTE ETHIQUE FOURNISSEURS - SUPPLIER ETHICS CHARTER

	Noms Names	Dates
Etabli par Prepared by	Menez Dominique	11/12/2020
Vérifié par Checked by	Mascart Guillaume	11/12/2020
Approuvé par Approved by	DSOUZA Sylvie	17/12/2020
Approbation client Customer approval	-	-

Ce document est extrait de la base de données SODERN / Extract from SODERN data base



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : **2/15**

REPERTOIRE DES MISES A JOUR / *CHANGE RECORD*

Révision / Revision	Nature de la mise à jour / Description of change
A	Première diffusion / First issue
B	Mise à jour de la charte éthique fournisseur suivant l'ECR*2446,A
C	Mise à jour de la charte éthique fournisseurs suivant l'ECR*5771 – création d'une version anglaise en plus de la version française et mise à jour suivant la dernière version de la documentation Arianegroup.

CHARTRE ÉTHIQUE FOURNISSEURS SUPPLIER ETHICS CHARTER

TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS

Contenu

VERSION FRANÇAISE	5
1. INTRODUCTION	5
2. DESCRIPTION	5
2.1. DROITS HUMAINS ET RESPONSABILITES SOCIALES	5
2.1.1. Respecter les Droits Humains	5
2.1.2. Assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail	6
2.1.3. Encourager un dialogue ouvert et la remontée d'alertes.....	6
2.1.4. Offrir l'égalité des chances et accompagner le développement personnel et la formation6	6
2.1.5. Protéger la vie privée et les données personnelles	6
2.2. PRODUITS, BIENS ET INFORMATIONS	7
2.2.1. Protéger les biens et les informations.....	7
2.2.2. Respecter les droits de propriété.....	7
2.2.3. Respecter les réglementations de la Défense	7
2.2.4. Maintenir l'exactitude des documents de gestion	7
2.2.5. Négocier des titres en bonne foi.....	7
2.3. CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLE	8
2.3.1. S'engager pour la qualité et la sécurité des produits et des services.....	8
2.3.2. Tolérance zéro en matière de corruption	8
2.3.3. Cadeaux d'affaires	8
2.3.4. Prévenir les conflits d'intérêts.....	8
2.3.5. Opérer et concourir de manière loyale	9
2.3.6. Respecter les réglementations de contrôle des importations et exportations....	9
2.4. DEVELOPPEMENT DURABLE	9
2.4.1. Établir des normes responsables à tous niveaux.....	9
2.4.2. S'approvisionner de manière responsable.....	9
2.4.3. Développer les communautés locales	9
2.4.4. Respecter l'environnement et viser l'éco-efficience	9
2.5. MISE EN ŒUVRE ET CONSEQUENCE D'UNE VIOLATION	10
2.5.1. Engagement et Responsabilité.....	10
2.5.2. Système de gestion et amélioration continue	10
2.5.3. Conformité à la Charte	10
3. GLOSSAIRE	10



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : 4/15

ENGLISH VERSION	11
4. INTRODUCTION	11
5. DESCRIPTION	11
5.1. FOCUSING ON PEOPLE	11
5.1.1. Recognising Human Rights	11
5.1.2. Ensuring workplace health and safety	12
5.1.3. Encouraging open dialogue and speak up.....	12
5.1.4. Offering equal opportunities and supporting personal development and training 12	
5.1.5. Protecting privacy and personal data	12
5.2. ASSETS AND INFORMATION	12
5.2.1. Protecting assets and information	12
5.2.2. Respecting property rights	13
5.2.3. Complying with defense regulations	13
5.2.4. Maintaining accurate records	13
5.2.5. Trading securities in good faith.....	13
5.3. RESPONSIBLE BUSINESS PRACTICES	13
5.3.1. Respecting customers.....	13
5.3.2. Committing to quality and safety	13
5.3.3. Zero tolerance for corruption	13
5.3.4. Gifts and business courtesies.....	14
5.3.5. Managing conflicts of interest	14
5.3.6. Competing and operating fairly.....	14
5.3.7. Complying with import and export laws	14
5.4. SUSTAINABILITY	14
5.4.1. Establishing responsible business standards at every level.....	14
5.4.2. Conducting responsible sourcing of minerals	14
5.4.3. Supporting community development	14
5.4.4. Respecting the environment and striving for eco-efficiency	15
5.5. IMPLEMENTATION AND CONSEQUENCES OF VIOLATION	15
5.5.1. Commitment and accountability	15
5.5.2. Management System and Continuous Improvement	15
5.5.3. Compliance with the Charter	15

Version française

1. INTRODUCTION

Chez Sodern, nous exerçons nos activités avec intégrité et dans le respect des normes les plus strictes en matière d'éthique et de responsabilité sociétale.

En tant qu'entreprise partenaire de l'État, occupant une place stratégique dans la structure de la Défense nationale, Sodern a pleinement conscience du devoir de discrétion et de l'impératif de fiabilité qui pèsent sur elle.

Le respect de nos clients et de notre chaîne de sous-traitants, notre transparence et notre volonté de respecter une concurrence loyale vis-à-vis de nos concurrents guident nos actions au quotidien.

La culture de Sodern, façonnée par son histoire et par la passion qui caractérise ses équipes, s'accompagne de principes qui forment le fondement éthique de notre société. Le respect de ces principes, indissociables de notre culture d'entreprise, constitue une priorité dans l'ensemble de nos activités, y compris dans notre chaîne d'approvisionnement, et ne saurait faire l'objet de compromis.

Nous sommes ainsi déterminés à collaborer avec les fournisseurs et sous-traitants (ci-après collectivement dénommés « le Fournisseur ») qui partagent nos valeurs éthiques et notre façon de travailler. Afin de garantir le respect des normes les plus strictes en matière de responsabilité et d'intégrité à tous les échelons de notre chaîne d'approvisionnement, chaque fournisseur ou membre du personnel Sodern sera tenu d'agir conformément aux principes décrits ci-après, quel que soit le type d'approvisionnement.

Nous sommes convaincus que le Fournisseur s'engagera à respecter ces normes en matière d'éthique et de responsabilité sociétale. C'est pourquoi nous demandons au Fournisseur de s'engager à respecter la présente Charte éthique Sodern.

Clause de non-responsabilité

En aucun cas la Charte éthique fournisseurs ne vise à entrer en conflit ou à modifier les modalités de tout contrat existant. En cas de conflit, et sauf mention contraire dans ledit contrat, les conditions du contrat prévaudront.

2. DESCRIPTION

2.1. DROITS HUMAINS ET RESPONSABILITES SOCIALES

Nos ressources humaines sont ce que nous avons de plus précieux. Le Fournisseur encourage l'engagement continu des employés à tous les niveaux et favorise un environnement de confiance et de collaboration afin d'obtenir, collectivement, les meilleurs résultats possible.

2.1.1. Respecter les Droits Humains

Le Fournisseur respecte, en interne et au sein de sa chaîne d'approvisionnement, les droits universels et inaliénables de l'Homme ainsi que les droits fondamentaux du travail, tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, les Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pour les entreprises multinationales, et la

Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le Fournisseur respecte la dignité personnelle, la vie privée ainsi que les droits de chaque individu. Le Fournisseur ne saurait en aucun cas tolérer le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne ou la traite des personnes, sous quelque forme que ce soit.

Le Fournisseur respecte la législation du travail applicable dans tous les pays dans lesquels il exerce des activités, ainsi que les normes des conventions de l'OIT. Il veille également à ce que l'ensemble des accords portant sur le temps de travail soient respectés, et à ce que les employés reçoivent une rémunération et des avantages sociaux correspondant à leur travail.

Le Fournisseur s'assure d'un environnement de travail exempt de tout harcèlement physique, psychologique ou verbal, ou de toute autre conduite abusive.

2.1.2. Assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail

Le Fournisseur met à disposition de tous les employés un environnement de travail sain et sûr. Il applique les normes les plus strictes en matière de bien-être physique, mental et social grâce à des mesures de prévention, de formation et de communication appropriées, et en favorisant les améliorations par le biais des comités d'hygiène et de sécurité. Le Fournisseur respecte les lois en vigueur en matière de santé et de sécurité et élabore une politique de santé, de sécurité et de prévention des risques sur le lieu de travail.

2.1.3. Encourager un dialogue ouvert et la remontée d'alertes

Le Fournisseur favorise un dialogue social continu, ouvert et transparent avec ses employés et leurs représentants, en particulier via une structure de négociation collective appropriée.

Le Fournisseur favorise une culture du dialogue permettant aux employés de s'exprimer librement et de signaler toute situation ou tout comportement en violation de la loi, des droits de l'Homme ou de principes éthiques tels que ceux décrits dans la présente Charte.

Le Fournisseur offre à ses employés la possibilité de témoigner de situations contraires à la loi ou à l'éthique sans craintes de représailles, conformément aux lois et réglementations applicables sur la protection des lanceurs d'alerte. Le Fournisseur prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir, identifier et corriger tout acte de représailles.

2.1.4. Offrir l'égalité des chances et accompagner le développement personnel et la formation

Le Fournisseur favorise la diversité, offre des opportunités égales à l'ensemble de ses employés et ne pratique aucune forme de discrimination.

Le Fournisseur développe les compétences et le savoir-faire de ses employés, tant pour leur bénéfice personnel que dans l'intérêt de l'entreprise.

2.1.5. Protéger la vie privée et les données personnelles

Le Fournisseur respecte et protège la vie privée de ses employés, clients, fournisseurs, et tierces parties. Le Fournisseur respecte les lois et réglementations applicables relatives à la manière dont sont collectées, traitées et utilisées les données personnelles, incluant le cas échéant le Règlement Général européen sur Protection des Données 2016/679 (RGPD).

Lorsqu'il traite des données personnelles appartenant à des employés de Sodern, le Fournisseur prend toutes les précautions ainsi que les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver leur confidentialité et leur sécurité, et notamment pour empêcher qu'elles ne soient altérées, endommagées, communiquées à des tiers sans autorisation ou indûment transférées en dehors de l'Union Européenne.

Les délégués à la protection des données de Sodern seront contactés pour toute question.

2.2. PRODUITS, BIENS ET INFORMATIONS

2.2.1. Protéger les biens et les informations

Protéger nos biens, nos informations, nos compétences et notre savoir-faire, ainsi que tout actif qui nous est confié, est essentiel pour construire une relation de confiance et pour maintenir notre compétitivité.

Le Fournisseur fait preuve de soin et de vigilance afin que toutes les exigences applicables en matière de sûreté et de sécurité des systèmes d'information soient satisfaites, et que tous les actifs clés, qu'ils soient matériels ou immatériels, soient protégés contre le vol, les dommages, le mauvais usage ou la destruction indue. En particulier, un niveau de sécurité approprié est appliqué pour la gestion et l'hébergement de l'information et des systèmes d'information.

Le Fournisseur doit se protéger contre les cyber-attaques et collaborer avec Sodern à la prévention et le traitement des menaces cyber.

Les informations confidentielles et exclusives ne sont pas utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été fournies, et sont gérées conformément à leurs dispositions de divulgation.

2.2.2. Respecter les droits de propriété

Le Fournisseur fait respecter les droits de propriété physique et intellectuelle. Le Fournisseur n'enfreint pas les droits de propriété intellectuelle de tiers, tels que les brevets, les secrets commerciaux, les marques déposées, les droits d'auteur et les autres informations propriétaires.

2.2.3. Respecter les réglementations de la Défense

Le Fournisseur respecte l'ensemble des réglementations nationales de sûreté applicables..

Tout échange ou transmissions d'informations ou de documents classifiés ou d'accès restreint respecte scrupuleusement la procédure de sûreté applicable.

2.2.4. Maintenir l'exactitude des documents de gestion

Le Fournisseur crée des documents financiers exacts et n'en modifie aucune entrée pour dissimuler ou présenter de façon erronée la transaction sous-jacente. Tous les enregistrements, quel que soit leur format, constitués ou reçus dans le cadre d'une transaction commerciale, doivent représenter de façon exhaustive et précise la transaction ou l'événement documenté. Les documents sont conservés selon les exigences applicables.

2.2.5. Négocier des titres en bonne foi

Le Fournisseur et son personnel n'utilisent jamais des informations non divulguées au public, obtenues dans le cadre de ses relations commerciale avec Sodern, dans le but de négocier ou de permettre à des tiers de négocier les titres d'une quelconque entreprise.

2.3. CONDUITE DES AFFAIRES RESPONSABLE

En défendant les valeurs d'intégrité, d'honnêteté et de transparence, le Fournisseur se positionne en partenaire de confiance pour l'ensemble de ses clients et parties prenantes. Le Fournisseur s'engage à mener ses activités de façon responsable, conformément aux lois et aux réglementations applicables dans tous les pays où il exerce ses activités, ainsi qu'aux règles et procédures applicables.

2.3.1. S'engager pour la qualité et la sécurité des produits et des services

Le Fournisseur respecte l'ensemble des règles et procédures relatives aux contrôles qualité et livre des produits et services conformes qui répondent aux exigences des clients en matière de sécurité, de qualité, de coûts, de délais et de technologies innovantes et cherche en permanence à s'améliorer.

Entre autres mesures, le Fournisseur définit, met en œuvre et gère des méthodes et processus adaptées aux produits afin d'éviter d'utiliser des pièces ou des matériaux de contrefaçon dans ses produits. Des procédures efficaces sont également mises en place pour identifier les pièces et matériaux contrefaits, informer les destinataires de produits contrefaits, et exclure ces derniers du produit final.

2.3.2. Tolérance zéro en matière de corruption

Le fournisseur doit se conformer aux lois et réglementations anti-corruption en vigueur et s'engage à respecter les valeurs d'honnêteté et d'intégrité. Toute forme de corruption, de trafic d'influence, de subordination d'extorsion ou de détournement est strictement interdite :

- Le Fournisseur ne doit jamais proposer, autoriser, effectuer des paiements sous forme de somme d'argent ou d'objet de valeur à un Agent Public ou tout autre personne en vue d'obtenir ou de conserver un avantage indu. De la même manière, le Fournisseur doit s'abstenir de solliciter ou d'accepter un pot de vin ou une retro-commission d'un Agent Public ou de tout autre personne.
- Cette interdiction inclut le versement de paiements de facilitation destinés à accélérer ou obtenir l'exécution d'une procédure gouvernementale courante.

Le Fournisseur exerce une diligence raisonnable afin de prévenir et détecter la corruption dans toutes les relations d'affaires notamment les partenariats, les joint-ventures, les accords de compensation et le recrutement d'intermédiaires, tels que des agents ou des consultants.

2.3.3. Cadeaux d'affaires

Le Fournisseur s'abstient strictement de proposer, promettre, concéder ou recevoir tout cadeau (y compris les cadeaux non monétaires, les invitations, services ou autres avantages) aux employés de Sodern qui pourrait influencer une relation d'affaires ou être interprété comme une tentative d'exercer une telle influence.

Le fournisseur est tenu de s'assurer, dans toutes ses relations commerciales, que les cadeaux ou gestes commerciaux offerts ou reçus sont autorisés par la loi et les réglementations, que ces échanges n'enfreignent pas les règles et principes de l'organisation du bénéficiaire et qu'ils correspondent aux usages et pratiques raisonnables du marché.

Il est interdit de donner de l'argent ou équivalent (bon d'achat, carte cadeau) ou d'offrir un voyage ou un forfait tout compris à un employé de Sodern.

2.3.4. Prévenir les conflits d'intérêts

Le Fournisseur évite tout conflit d'intérêts ou toute situation ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts potentiel, y compris dans ses rapports avec Sodern. Dans le cas où un conflit d'intérêts réel ou potentiel se présente, le Fournisseur en informe toutes les parties prenantes. Il peut s'agir notamment

d'un conflit entre les intérêts de Sodern et les intérêts personnels d'un employé, de ses proches, amis ou associés.

2.3.5. Opérer et concourir de manière loyale

Le Fournisseur respecte les lois en vigueur régissant la concurrence, et en particulier les lois antitrust. Le Fournisseur ne s'entend en aucun cas avec ses concurrents pour définir les prix ou truquer des offres.

2.3.6. Respecter les réglementations de contrôle des importations et exportations

Le Fournisseur se conforme à toutes les lois, directives et réglementations régissant l'importation et l'exportation de pièces, de composants et de données techniques, qui seraient susceptibles de limiter les transactions avec certains pays, entreprises ou personnes. Le Fournisseur transmet des informations exactes et véridiques et obtient les permis d'exportation nécessaires.

2.4. DEVELOPPEMENT DURABLE

2.4.1. Établir des normes responsables à tous niveaux

Le Fournisseur s'engage à intégrer les principes d'Éthique et la Responsabilité Sociale (RSE) dans sa stratégie, en vue de favoriser une croissance durable et d'être considéré comme un partenaire de confiance par toutes ses parties prenantes. En particulier, le Fournisseur développe des processus et politiques afin d'intégrer ces principes à ses pratiques et relations d'entreprise.

2.4.2. S'approvisionner de manière responsable

Le Fournisseur s'engage à mettre en place toutes les mesures appropriées au sein de sa chaîne d'approvisionnement pour garantir que l'étain, le tantale et le tungstène, leurs minerais, ainsi que l'or, ne proviennent pas de zones de conflit ou à haut risque (telles que définies dans le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque).

2.4.3. Développer les communautés locales

Dans la mesure de ses moyens et de ses capacités, le Fournisseur encourage les initiatives visant à développer les communautés locales et les territoires de façon équitable et à soutenir les zones situées à proximité immédiate de ses sites ou de ses zones d'influence. Là où cela est possible, le Fournisseur participe également au bien-être économique, social et pédagogique des communautés locales.

2.4.4. Respecter l'environnement et viser l'éco-efficience

Au-delà du respect des lois et réglementations environnementales, le Fournisseur gère les risques environnementaux et limite l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement, notamment par la prévention de la pollution et une utilisation optimisée des ressources. Dans un souci d'amélioration continu de la protection de l'environnement, le Fournisseur tient compte des normes internationales et des méthodologies pertinentes associées.

Le Fournisseur s'inscrit dans une démarche d'éco-efficience, qui a pour but de maximiser les bénéfices des produits et services proposés aux clients et aux autres parties prenantes, tout en réduisant au maximum l'empreinte écologique de ces produits tout au long de leur cycle de vie.

2.5. MISE EN ŒUVRE ET CONSEQUENCE D'UNE VIOLATION

2.5.1. Engagement et Responsabilité

Le fournisseur s'engage à mener ses activités de façon responsable partout où il opère, dans le respect des lois et réglementations en vigueur, les règles et procédures applicables, les accords contractuels ainsi que les normes reconnues à l'échelle internationale.

De plus, le Fournisseur reconnaît la responsabilité qu'il lui incombe de respecter les principes définis dans le Charte Ethique Fournisseur et de se conformer à toutes ses dispositions.

Le respect de la présente Charte éthique fournisseurs ou de toute charte équivalente constitue une condition essentielle à la conclusion d'un contrat entre Sodern et le Fournisseur.

Le fournisseur s'engage dans une démarche d'approvisionnement responsable, Sodern attend qu'il diffuse les principes contenus dans la Charte à l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et en fasse activement la promotion. Pour se faire, Sodern encourage le Fournisseur à rédiger et à mettre en application ses propres chartes et politiques.

Le Fournisseur s'engage à exercer son devoir de vigilance sur sa chaîne d'approvisionnement, conformément aux lois applicables et aux lignes directrices internationales.

2.5.2. Système de gestion et amélioration continue

Le Fournisseur reconnaît que l'application des normes établies dans la présente Charte est un processus dynamique, et s'engage à améliorer ses opérations de façon continue.

En fonction de la taille de l'entreprise et de la nature de ses activités, le Fournisseur dispose de systèmes de gestion adaptés pour assurer une gouvernance efficace et maintenir la conformité aux lois, réglementations et attentes relatives ou expressément indiquées dans la présente Charte.

Le Fournisseur met en œuvre des mesures concrètes pour encourager ses employés à faire des choix éthiques dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Il doit par ailleurs conserver les documents permettant de démontrer sa conformité avec les principes énoncés dans la présente Charte, qui pourront être consultés par Sodern dans le cadre d'un accord mutuel.

2.5.3. Conformité à la Charte

La conformité à la présente Charte Ethique est une condition déterminante pour que Sodern entérine un contrat avec le Fournisseur. Dans le cas où les dispositions contenues dans cette Charte ne seraient pas respectées, la relation commerciale pourra être reconsidérée et des actions correctives mises en œuvre conformément aux termes des contrats d'achats correspondants.

Si le Fournisseur venait à soupçonner ou découvrir une violation des réglementations, des lois ou de la Charte Ethique Fournisseur, il devra en informer immédiatement son interlocuteur chez Sodern ainsi qu'à l'adresse email dédiée : alert-ethicscompliance@sodern.fr

3. GLOSSAIRE

- RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OIT : Organisation Internationale du Travail



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : **11/15**

English version

4. INTRODUCTION

At Sodern we conduct our business with integrity and pursue the highest standards of Ethics and Corporate Social Responsibility.

As a state partner company, strategically located in the National Defence structure, Sodern is fully aware of the duty of discretion and the imperative of reliability that weigh on it.

Respect for our customers and the chain of subcontractors, transparency and the desire to be a loyal competitor vis-à-vis our competitors guide our daily action.

The culture of Sodern, shaped by its history and the passion that characterises its teams, is accompanied by these principles that form the ethical foundation of our company. Respect for these principles, which are inseparable from our corporate culture, is a priority throughout our operations, including our supply chain and cannot be compromised.

We are thus determined to work with suppliers and subcontractors (hereafter designated by "the Supplier") who share our ethical values and our ways of working. To ensure the highest standards of responsibility and integrity throughout our supply chain, it is expected that any supplier or Sodern personnel behave accordingly to the principles describe below for any type of procurement

We are confident that the Supplier is committed to respecting these ethical and corporate social responsibility standards. Therefore, we request that the Supplier commits to the Sodern Ethics Charter.

General Disclaimer

This Supplier Ethics Charter is in no way intended to conflict with or modify the terms and conditions of any existing contract. Unless otherwise stated in such contract, in the event of a conflict, suppliers shall adhere to the contract terms.

5. DESCRIPTION

5.1. FOCUSING ON PEOPLE

People are our most precious asset. The Supplier fosters the continued engagement of employees at all levels and promotes an environment of trust and collaboration in order to achieve best-in-class collective results.

5.1.1. Recognising Human Rights

The Supplier, internally in its own company and throughout its supply chain, respects universal and inalienable human rights and fundamental employment rights as set out in the Universal Declaration of Human Rights, the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights, the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises and the International Labor Organization (ILO) Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work. The Supplier respects personal dignity and privacy, and the rights of the individual. The Supplier does not tolerate any form of child labor, forced labor, modern slavery, and human trafficking. The Supplier complies with all labor legislation applicable in the countries where it



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : **12/15**

does business, along with the ILO Conventions standards. It ensures that all agreements on working hours are respected, with employees receiving an appropriate salary and benefits for their work. Supplier is expected to ensure the workplace is free from any form of harassment, whether moral, physical, visual or verbal.

5.1.2. Ensuring workplace health and safety

The Supplier provides a safe and healthy working environment for all employees. It maintains the highest standards of physical, mental and social well-being for its workers through relevant prevention measures, training and communication, and fosters improvements through workers' health and safety committees. The Supplier respects applicable health and safety laws and implements an occupational health, safety, and risk prevention policy in the workplace.

5.1.3. Encouraging open dialogue and speak up

The Supplier develops continuous, open and transparent social dialogue with employees and employees' representatives, in particular through appropriate collective bargaining structures. The Supplier promotes a speak-up culture where employees can express themselves freely and report any situation or behavior in breach of the law or general human rights or ethics principles as described in this charter. The Supplier provides its employees with avenues for raising legal or ethical issues or concerns without fear of retaliation, in line with the laws and regulations in force about the protection of whistleblowers. The Supplier takes action to prevent, detect, and correct any retaliatory actions.

5.1.4. Offering equal opportunities and supporting personal development and training

The Supplier supports diversity, provides equal opportunities for all employees and does not engage in any form of discrimination. The Supplier develops the skills and know-how of their employees, both for their individual benefit and for collective success.

5.1.5. Protecting privacy and personal data

The Supplier always respects and protects the privacy of its employees, customers, suppliers and third parties. The Supplier complies with any applicable laws and regulations concerning how individual personal data is collected, processed and used, including where necessary the European Union (EU) General Data Protection Regulation 2016/679 (GDPR). When handling Sodern employees' personal data, the Supplier takes all precautions, technical and organizational measures to preserve their confidentiality and security and in particular to prevent them from being distorted, damaged, communicated to unauthorized third parties or unduly transferred outside the EU. The Group's Data Protection Officers should be contacted for any query.

5.2. ASSETS AND INFORMATION

5.2.1. Protecting assets and information

Protecting our property, our information, our competencies and our know-how, as well as any assets entrusted to us, is key to build trust and maintain our competitiveness. The Supplier exercises care and diligence to ensure that all applicable security and information systems security requirements are met and that assets, whether tangible or intangible, are protected against theft, damage, misuse or improper disposal. In particular, information and information systems are managed and hosted with the appropriate level of security. The supplier ensures adequate protection against cyber attacks and collaborates with Sodern to prevent and address cyber threats. Confidential and Proprietary Information must not be used for any purpose other than the business purpose for which it was provided and should be handled in accordance with the terms of its disclosure.



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : **13/15**

5.2.2. Respecting property rights

The Supplier promotes respect of both physical and intellectual property rights. The Supplier does not infringe the intellectual property rights of third parties, such as patents, trade secrets, trademarks, copyrights and other proprietary information.

5.2.3. Complying with defense regulations

The Supplier ensures compliance with all applicable national security regulations. Any exchange or transmission of nationally restricted, classified information or material strictly complies with the relevant regulations and security process.

5.2.4. Maintaining accurate records

The Supplier creates accurate records and does not alter any record entry to conceal or misrepresent an underlying transaction. All records, regardless of format, made or received as evidence of a business transaction, fully and accurately represent the transaction or event being documented. Records are retained based on the applicable retention requirements.

5.2.5. Trading securities in good faith

The Supplier and its staff never use non-publicly disclosed information obtained in the course of their business relationship with Sodern as the basis for trading or for enabling others to trade in the securities of any company.

5.3. RESPONSIBLE BUSINESS PRACTICES

Upholding values of integrity, honesty and transparency, the Supplier aims at being a trustworthy partner for all its customers and stakeholders. The Supplier is committed to conducting its business in a highly responsible way, in compliance with applicable laws and regulations in all countries where it does business as well as applicable rules and procedures.

5.3.1. Respecting customers

The Supplier is committed to dealing honestly and fairly with all customers, whatever the size of their business, and to honor its contractual commitments.

5.3.2. Committing to quality and safety

The Supplier complies with all applicable quality-control standards and procedures and delivers products and services that meet customer requirements for safety, high quality, cost and time effectiveness, and innovative technology with a continuous improvement mindset. The Supplier develops, implements and maintains methods and processes appropriate to its products to eliminate the risk of the introduction of counterfeit parts and materials into deliverable products. Effective processes are also in place to detect counterfeit parts and materials, to provide notification to recipients of counterfeit products, and to exclude them from the deliverable products.

5.3.3. Zero tolerance for corruption

The Supplier must comply with applicable anti-bribery and corruption laws and regulations, and is committed to respect values of honesty and integrity. Any form of corruption, bribery, influence peddling, extortion, or embezzlement is strictly prohibited: | The supplier must never offer, attempt to offer, authorize or promise any payment or anything of value to a public official or other persons for the purpose of obtaining or retaining business or gaining an improper advantage. Likewise, the Supplier must never solicit or accept a bribe or kickback from a public official or another person. | The prohibition includes offering or paying of facilitation payments to Public Officials to speed up or obtain routine governmental actions. The Supplier exerts reasonable due diligence to prevent and



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : **14/15**

detect corruption in all business arrangements, including partnerships, joint ventures, offset agreements, and the hiring of intermediaries such as agents or consultants.

5.3.4. Gifts and business courtesies

The Supplier strictly refrains from offering, promising or granting as well as receiving any gift (including nonmonetary gifts, invitations, services, employment or any other advantage) either with the intent to influence a business relation or which could be interpreted as an attempt to exert such influence. Suppliers must ensure that the offering or receipt of any gift or business courtesy is permitted by law and regulation, and that these exchanges do not violate the rules and standards of the recipient's organisation, and are consistent with reasonable marketplace customs and practices. Granting any gift of money or equivalent (voucher, gift-card), any trip or all inclusive package to an Sodern employee is prohibited.

5.3.5. Managing conflicts of interest

The Supplier avoids all conflicts of interest or situations giving the appearance of a potential conflict of interest, including in its dealings with Sodern. The Supplier shall provide notification to all affected parties in the event that an actual or potential conflict of interest arises. This includes a conflict between the interests of Sodern and personal interests or those of close relatives, friends or associates.

5.3.6. Competing and operating fairly

The Supplier adheres to applicable laws that regulate competition, in particular to anti-trust laws. It does not fix prices or rig bids with competitors. The Supplier does not knowingly seek to gain any advantage of any kind by acting fraudulently, deceiving people or making false claims, nor allows anyone else to do so.

5.3.7. Complying with import and export laws

The Supplier ensures compliance with all applicable laws, directives and regulations governing the import and export of parts, components and technical data that may limit business with certain countries, corporations or persons. The Supplier provides truthful and accurate information and obtains export licenses where necessary.

5.4. SUSTAINABILITY

5.4.1. Establishing responsible business standards at every level

The Supplier is committed to integrating the Ethics and Corporate Social Responsibility principles in its strategy in order to foster sustainable growth and be a trusted partner for all stakeholders. The Supplier commits to developing processes and policies that foster Ethics and Corporate Social Responsibility in its corporate business practices and in its relations with all stakeholders.

5.4.2. Conducting responsible sourcing of minerals

The Supplier commits to implementing all appropriate measures in its supply chain in order to guarantee that tin, tantalum, tungsten and gold do not originate from conflict-affected and high-risk areas (as defined by the OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict- Affected and High-Risk Areas).

5.4.3. Supporting community development

In so far as its means and capabilities allow, the Supplier promotes local initiatives for fair development of communities and territories, to benefit the areas in physical proximity to its



REFERENTIEL- SODERN

Réf.: **IPS_00009674** Rév.: **C**
Date : 17/12/2020 Séq. : 5
Statut : **Publié**
Classification: NC Page : **15/15**

sites or areas of impact. Where possible, it also contributes to the economic, social and educational well-being of local communities.

5.4.4. Respecting the environment and striving for eco-efficiency

In addition to complying with environmental laws and regulations, the Supplier manages environmental risks and minimizes the environmental impact of its activities, products and services. This includes the prevention of pollution and the efficient use of resources. To continuously improve environmental protection, the Supplier applies international standards and the associated relevant methodologies.

The Supplier strives for eco-efficiency which aims at maximizing the benefits of the products and services provided to customers and other stakeholders while minimizing the environmental impact of these products throughout their lifecycle.

5.5. IMPLEMENTATION AND CONSEQUENCES OF VIOLATION

5.5.1. Commitment and accountability

The Supplier is committed to conducting its business in a highly responsible way, in compliance with applicable international, national and local laws and regulations, contractual agreement and internationally recognized standards. Additionally, the Supplier recognizes its responsibility to abide by the principles set out in the Supplier Ethics Charter and to comply with all its provisions. Sodern relies on the Supplier to ensure that the provisions defined in this Charter are also observed by its own suppliers and subcontractors and further down its supply chain. To this end, Sodern encourages the Supplier to implement its own written policies.

The Supplier commits to exercising due diligence on its supply chain, in line with applicable laws and international guidelines.

5.5.2. Management System and Continuous Improvement

The Supplier acknowledges that reaching the standards established in this Charter is a dynamic process and commits to continuously improving its operations. Commensurate with the size and nature of its business, the Supplier has management systems in place to maintain effective governance and support compliance with laws, regulations, and the expectations directly expressed or inherent within this Supplier Ethics Charter. The Supplier maintains effective programs, to encourage its employees to make ethical, values-driven choices in their business dealings. Suppliers shall maintain documentation necessary to demonstrate conformance with or improvement plans towards the principles outlined in this Charter. This documentation may be reviewed by Sodern upon mutual agreement.

5.5.3. Compliance with the Charter

Compliance with this Supplier Ethics Charter is a determining condition for Sodern to contract with the Supplier. In the event that the expectations of this Supplier Ethics Charter are not met, the business relationship may be reviewed and corrective action pursued subject to the terms of the related procurement contract(s). Should the Supplier notice or suspect any breach of regulations, laws or the Supplier Ethics Charter, the Supplier must immediately notify Sodern contact person as well as the dedicated email address : **alert-ethicscompliance@sodern.fr**